



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 Octobre 2026

### Etaient présents :

- **Monsieur le Maire** : Loïc BERGER
- **Les Adjoints** : M. Olivier HERBETH, M<sup>me</sup> Annie HEYWANG, M. Patrick DOCK

**Les Conseillers Municipaux** : M. Jean-François ASSAL, M. Fabien BARTHOLME, M. Guillaume BLEESZ, M<sup>me</sup> Sandrine BLEESZ, M<sup>me</sup> Claire BOCH, Alison FORST, M. Romain GEITNER, M<sup>me</sup> Anne GRAVALON, M. Jean GUERRA, M<sup>me</sup> Anita HEYLER

### Absents excusés :

- M<sup>me</sup> Emilie IMBS qui a donné procuration à Mme Anita HEYLER

**Est nommé(e) secrétaire de séance : Mme Alison FORST**

### 1 – Procès-verbal de la séance du 31 Août 2026

Le procès-verbal de la séance du 31 Août 2026 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

### 2 – Gratifications de fin d'année pour le personnel communal

Vu la délibération du 06 novembre 1997 portant intégration directe dans le budget, des « primes de fin d'année pour le personnel communal »

Le Conseil Municipal  
Délibère et

**FIXE** la part de chaque agent à 8 % du total des traitements bruts + NBI des dix premiers mois de l'année (janvier à octobre), à condition que l'agent ait travaillé au moins six mois consécutifs et n'ait ni démissionné en cours d'année, ni demandé de mise en disponibilité

**AUTORISE** M. le Maire à moduler la prime dans une fourchette de 25 % en plus ou en moins en fonction des mérites.

**FIXE** à **12 374,08 €** le montant des crédits nécessaires au paiement de la prime de fin d'année de l'ensemble du personnel communal (hors parts patronales), ventilé entre tous les agents selon les critères énoncés aux deux paragraphes précédents.

**D'IMPUTER** ce montant au chapitre 012 du budget de la Commune

**Adopté à l'unanimité**

**3 – Fonds de solidarité pour le logement : contribution volontaire**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

VU le courrier du 03 Août 2026 de la Collectivité Européenne d'Alsace dans lequel elle soulève la montée des situations de précarités, et la nécessité de pérenniser le Fonds de solidarité pour le logement

Considérant que la CEA voit ses finances de plus en plus contraintes, avec de nouvelles charges et ponctions notamment à travers le dispositif DILICO ;

Considérant que l'ampleur des situations rencontrées appelle à un engagement collectif, la solidarité territoriale ne pouvant reposer que sur une seule collectivité,

Aussi, il est proposé au conseil municipal de la Commune de Heiligenstein de contribuer volontairement au fonds de solidarité pour le logement, sur la base d'un montant forfaitaire de 500 € par tranche de 1 000 habitants, soit pour Heiligenstein 500 €

Après avoir entendu ce rapport,  
Le Conseil Municipal  
Délibère et

**APPROUVE** ce soutien financier d'un montant de 500 € au Fonds de Solidarité pour le logement, dispositif de la Collectivité Européenne d'Alsace

**IMPUTE** la somme au compte 65748 – Subventions -Section de fonctionnement

**HABILITE** M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

**Adopté à l'unanimité**

**4 – Renouvellement de la convention de partenariat entre la ville de Barr et la Commune de Heiligenstein pour les missions de sécurité**

**VU** la délibération du 07 Décembre 2023 portant sur la signature d'une convention de partenariat entre la ville de Barr et la Commune de Heiligenstein pour des missions de sécurité

**VU** que la convention arrive à échéance le 31 décembre 2026

Le Conseil Municipal  
Délibère et

**DECIDE** la reconduction de la convention de partenariat entre la ville de Barr et la Commune de Heiligenstein aux mêmes conditions.

**CHARGE** M. le Maire de faire établir la nouvelle convention

**AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention

**DIT** que la convention prendra effet au 01/01/2027

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2027 – section de fonctionnement- compte 6217- mutualisation de personnel

**Adopté à l'unanimité**

## **5 – Création d'un emploi permanent de Rédacteur Territorial**

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré

**DECIDE** la création d'un emploi permanent de Rédacteur Territorial au grade de Rédacteur Territorial à temps complet à raison de 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2027 pour les fonctions d'Assistante Administrative.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8  
Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 389, indice majoré : 373

**Adopté à l'unanimité**

## **6- Divers**

### **A – Dépôt de pain**

Le dépôt de pain fermera définitivement le 31/10/2026, faute de repreneur. La municipalité espère que le bouche à oreilles fera surgir une opportunité, sachant que le local est vide mais aux normes, et permettrait à un boulanger de s'installer. La municipalité mettra tout en œuvre pour favoriser une telle installation.

### **B – Plantations des fleurs d'automne**

La plantation des fleurs d'automne est prévue samedi 24/10/2026 à 9 H.

### **C – Drapeau du « Souvenir Français »**

Le 03 Novembre aura lieu la cérémonie de remise officielle du drapeau du « Souvenir Français » à la directrice de l'école élémentaire Mme Virginie SIMON, en présence des élus, de l'équipe éducative, des élèves et des personnes engagées dans la transmission du devoir de mémoire.

### **D- Dates à retenir**

- Cérémonie au monument aux morts : le 15/11/2026 à 11 H à laquelle participera le porte-drapeau de la classe de CM2
- Fête de Noël des écoles : le 11/12/2026
- Fête de Noël des Aînés : le 13/12/2026

## **E – G.A.S.**

Mme Forst relate sa réunion en tant que délégué du GAS ; elle insiste sur le fait que les salariés activent leur carte cezam.

## **F – Rappel concernant la mise à jour des logements vacants**

Les services fiscaux ont transmis les fichiers des locaux vacants. Force est de constater que de nombreux logements sont signalés vacants alors qu'en réalité ils sont occupés. Ce problème pourrait être dû au fait que les propriétaires n'auraient pas fait la mise à jour des locataires sur le site « Gérer mes biens immobiliers ».

**Pour rappel** : la délibération portant sur la taxe des logements vacants a été adoptée le 31/08/2026

## **G – Vidéo surveillance**

Un conseiller demande si une vidéo surveillance de l'espace public serait judicieuse. Ce sujet a déjà été évoqué. Cette solution a effectivement un coût et la gestion des données n'est pas anodine.

Les poubelles du Lindel ont été taguées ce week-end et d'autres incivilités ont été constatées au niveau d'une poubelle devant la boulangerie, malgré le cadenas mis en place.

A la demande du Smictom, des poubelles double flux ont été mises en place au parking Ste Odile, vers Truttenhausen et au Rosenberg. Le tri est plutôt bien respecté.

## **H – Circulation Rue Principale**

Une conseillère fait part des difficultés de circulation Rue principale, tronçon compris entre le carrefour de la Rue Ehret Wantz et la Mairie, dûes au manque de visibilité, et peu de possibilités de rabattement lorsque le stationnement en zone bleue est occupé. M. le Maire rappelle qu'il étudie actuellement la circulation et le stationnement pour l'ensemble de la Rue Principale.

La séance est levée à 20 h 43.

**Le/La secrétaire de séance :**  
**Alison FORST**

**Le Maire :**  
**Loïc BERGER**

# INFORMATIONS DIVERSES

## Dates à retenir

**8 novembre 2027**

**Journée Choucroute/Navets**

*Organisée par l'Association Théâtrale « D'TRAJMETZLE »*

**15 novembre 2027**

**Cérémonie en hommage à tous les "Morts pour la France"**

*Départ du cortège à 10 h 45 devant la Mairie*

**Du 21 janvier au 20 février  
2027**

**Recensement de la population**

### Cérémonie du 15 Novembre en hommage à tous les "morts pour la France"

Depuis plusieurs années maintenant, Heiligenstein organise la cérémonie en hommage à tous les "morts pour la France" des conflits anciens ou actuels le dimanche suivant le 11 novembre.

La municipalité procèdera à un dépôt de gerbe au monument aux morts le dimanche 15 novembre.

Le verre de l'amitié sera servi à l'issue de la cérémonie dans la cour du Groupe scolaire « Les Hirondelles »



## INFORMATION CONCERNANT LES ÉLECTIONS

Grâce au téléservice [« Ma-situation-électorale »](#), vous pouvez vérifier en ligne **vos inscription et retrouver l'adresse du bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit, votre numéro national d'électeur et les procurations reçues ou données.**

Grâce au téléservice ["Mon-inscription-électorale"](#), vous pouvez vous **inscrire** sur les listes électorales en ligne.